

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue :

A R R Ê T É

Article 1^o - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la Tour Saint-Benoît et le passage voûté dit "la Portanelle" (vestiges de l'enceinte de l'ancien Evêché) situés place du Foiral à SAINT-PONS (Hérault), figurant au cadastre section AC, sous le n^o 528 (contenance 7 ares 30 centiares) et appartenant à la commune.

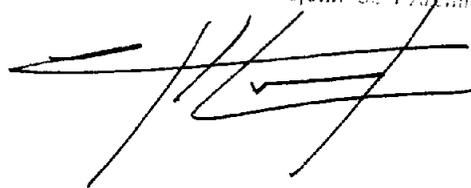
Celle-ci en est propriétaire par acte du 11 juillet 1966 passé devant Me VALETTE, Notaire à SAINT-PONS (Hérault), et publié au Bureau des Hypothèques de SAINT-PONS (Hérault), le 27 juillet 1966, volume 157, n^o 17.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 26 MAR 1973

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur adjoint de l'Architecture



Claude HIRIARI

Département :
HERAULT

Commune :
SAINT-PONS-DE-THOMIERES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgflp.finances.gouv.fr

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 30/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

